



**Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de
l'enseignement et de la formation - 2nd degré**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré. 2017, Université de Limoges. hceres-02028697

HAL Id: hceres-02028697

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028697>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métier de l'enseignement, de
l'éducation et de la formation -
second degré (MEEF 2nd degré)

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, éducation

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La formation a pour but de préparer au concours de recrutement des enseignants du second degré et à l'exercice du métier de professeur : elle prévoit donc des modules de formation générale, de langue vivante, de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), des modules disciplinaires en fonction des parcours, des modules de recherche et d'accompagnement au stage. La formation proposée fait le lien constant entre les apprentissages disciplinaires et didactiques, les stages en première année de master (M1) et deuxième année (M2) et la recherche. Les stages permettent, en outre, aux étudiants de se familiariser avec leur futur environnement de travail. La mention 2nd degré est composée de 10 parcours : *Professeur de langues (anglais / espagnol), Professeur documentaliste, Professeur d'éducation physique et sportive, Professeur d'histoire-géographie, Professeur de lettres, Professeur de lycée professionnel lettres-histoire-géographie, Professeur de mathématiques, Professeur de sciences physiques et chimiques, Professeur de sciences de la vie et de la terre*. Cette mention propose également un parcours de master transversal aux mentions *Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif* : le master *Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (A-SH)* proposé uniquement en deuxième année de master.

Analyse

Objectifs
<p>Les compétences acquises lors de cette formation sont communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation et servent à préparer des futurs enseignants en collège, lycée et lycée professionnel mais peuvent également servir dans des professions hors éducation nationale comme les carrières administratives, les métiers des bibliothèques, du livre et de l'édition, le journalisme, les métiers de la médiation culturelle et sportive. Les objectifs des divers parcours de formation sont exposés clairement avec l'énonciation des compétences professionnelles visées. Ces compétences sont en accord avec les emplois visés par les étudiants s'orientant dans cette voie. Les compétences transversales permises par ces formations sont également énoncées comme par exemple, les compétences d'analyse et de synthèse, les capacités à argumenter, à interroger son propre savoir, etc. Des orientations possibles hors éducation nationale sont énoncées comme par exemple, le journalisme.</p>
Organisation
<p>La première année forme aux bases du métier d'enseignant et prépare aux concours d'enseignement (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré -CAPES, certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive -CAPEPS, Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel -CAPLP). Les étudiants lauréats du concours et qui ont un M1 sont inscrits comme fonctionnaires stagiaires en M2. La formation est alors fondée sur l'alternance intégrative (une moitié de semaine en établissement, une moitié à l'ESPE), avec un fort accent sur la posture réflexive. Les étudiants titulaires du M1 mais pas du concours bénéficient d'une seconde année adaptée, le M2</p>

préparation concours (M2 PC), qui mélange des éléments de préparation du concours (avec les nouveaux M1) et des éléments de formation. Les enseignements transversaux (20 ECTS au total) permettent d'aborder l'ensemble des compétences communes du référentiel : tronc commun (travail en interdisciplinarité et inter-degré), langue vivante, préparation à la certification informatique et internet niveau 2 - enseignant (C2i2e). La formation prend également en compte l'évolution des étudiants entre le M1 et le M2 dans la pratique du stage : deux stages d'observation et de pratique accompagnée de 36 heures pour les étudiants de M1 préparation concours, un stage de 72 heures en continu pour les étudiants de M2 préparation concours, et un stage en alternance pour les M2 fonctionnaires-stagiaires. Le M2 préparation au concours (aménagé) permet aux non lauréats du concours de le re-préparer : ils suivent donc les cours de préparation au CAPES mutualisés avec les M1, ont la possibilité de refaire des stages en établissements (2x15 jours) et suivent également une partie des cours de M2 en compagnie des fonctionnaires-stagiaires.

On peut s'interroger sur la pertinence du parcours A-SH dans cette mention. Le positionnement de ce parcours dans la mention *Second degré* (et identiquement dans la mention *Premier degré* et la mention *Encadrement éducatif*) rend, en effet, difficilement compréhensible l'articulation entre le M1 et le M2 de cette mention. Le dossier ne permet pas de comprendre si, des étudiants ayant été reçus au concours, peuvent continuer en M2 parcours A-SH et ainsi être titularisés en tant de professeur de lycée-collège sur un poste spécialisé. Dans la maquette du parcours A-SH, les contenus de formation ne sont, en effet, pas équivalents. Par ailleurs, une certaine maîtrise didactique et pédagogique, enseignée notamment dans la mention *Second degré*, est indispensable pour appréhender des contenus de formation en rapport avec les adaptations pédagogiques en lien avec des situations de grande difficulté scolaire et/ou de situation de handicap. Pour toutes ces raisons le parcours A-SH pourrait être placé dans la mention *Pratiques et ingénierie de formation*.

On peut regretter aussi l'absence d'une maquette commune à tous les parcours. Placer les parcours dans une même mention aura ainsi trouvé tout son sens. Ainsi, la maquette pourrait posséder une même structure et les contenus de formation pourraient être spécifiques aux différentes disciplines. D'après le dossier, un tronc commun aux différents parcours s'organise autour d'une journée inter-disciplines ou inter-degrés et des contenus relatifs à l'apprentissage des langues. La présentation est lacunaire concernant le contenu de ces journées, ce qui rend difficile l'appréciation de la pertinence de ces journées. La construction d'une culture commune ne peut se faire qu'à travers des journées inter-degrés. On regrette par ailleurs le faible volume horaire alloué à la connaissance du public adolescent dans les maquettes (mais peut-être que ces contenus sont abordés dans les journées inter-disciplines et/ou inter-degrés). Pour l'instant, peu d'options sont proposées aux étudiants. C'est relativement dommageable pour répondre à la diversité des parcours antérieurs des étudiants.

Cette mention s'est dotée d'un jury commun, ce qui est une bonne chose.

Dans le dossier déposé pour l'évaluation, il est noté « En M2 préparation concours, le stage représente 72 heures sur l'année ». Or, si l'on se réfère à l'arrêté, il est noté que « Pendant la deuxième année, les cursus de formation pour les étudiants qui ne sont pas lauréats des concours comprennent une ou des périodes de stage d'une durée de 8 à 12 semaines. » Il semble donc que le volume horaire des stages pour ce M2 n'est pas suffisant.

Positionnement dans l'environnement

La formation est dispensée selon les parcours à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Limoges, à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, et à la Faculté des Sciences et Techniques. Il n'y a pas d'autre mutualisation avec d'autres formations de niveau équivalent. Pour faciliter les échanges, un comité de coordination tripartite, réunissant trois à quatre fois par an la direction de l'ESPE, les représentants des corps d'inspection et trois représentants des chefs d'établissement désignés par leurs pairs est organisé. Tous les parcours sont en lien avec les différents départements de la région dans chaque discipline. Des liens également avec le rectorat pour la mise en stage des étudiants et diverses associations permettent d'établir un suivi efficace et de la continuité dans le parcours des étudiants.

Equipe pédagogique

Les cours de tronc commun sont assurés par différents intervenants : des enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, droit et épistémologie, des enseignants en poste dans des établissements du premier degré et du second degré (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel) en poste à l'ESPE, des conseillers principaux d'éducation (CPE) de l'académie de Limoges, des représentants des corps d'inspection de l'Education nationale (IEN, IEN-ET, IA-IPR), des personnels de direction de l'académie de Limoges (principaux de collège, proviseurs de lycée et adjoints), des professionnels de la santé, des professionnels de l'adaptation scolaire issus du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV). Les enseignements disciplinaires sont relativement équilibrés entre enseignants-chercheurs, professeurs agrégés (PRAG), professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur (PRCE) et chargés d'enseignement vacataires (choisis selon leur expertise afin de présenter aux étudiants la diversité du métier).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont variables d'un parcours à l'autre allant de 10 à 20 étudiants en M1. Un certain nombre de parcours ont subi une chute des effectifs comme par exemple le parcours <i>Professeur de lettres</i> ou le parcours <i>Professeur de langue</i> alors que d'autres sont plutôt stables (par exemple <i>Professeur d'histoire - géographie</i>). Des abandons sont également à noter en cours d'année. Les taux de réussite au concours (50 %) et au master sont cependant satisfaisants. Notons cependant que les taux de réussite au concours sont fortement tributaires du nombre de postes proposés. Le dossier est cependant lacunaire sur l'attractivité de la formation et sur le type et la diversité de recrutement (local, non local, effectifs en formation continue, alternance). Le parcours <i>Professeur documentaliste</i> a des effectifs très faibles faute d'une licence dans la discipline de référence (Sciences de l'information) à l'Université de Limoges et de la connaissance du métier de professeur documentaliste par les étudiants. Dans le dossier présenté, les responsables de parcours manquent de recul sur les premiers diplômés MEEF quant à leur souhait de rester dans l'éducation nationale mais une enquête menée sur les diplômés n'ayant pas réussi le concours montre qu'un certain nombre souhaite se représenter au concours. Il est également important de noter l'absence de poursuite d'étudiants en doctorat.</p>
Place de la recherche
<p>L'ESPE ne possède pas de laboratoire de recherche propre. Ainsi, chaque parcours a développé des liens privilégiés avec une ou plusieurs unités de recherche de la Faculté des Lettres & des Sciences humaines ou de la Faculté des Sciences & Techniques. L'initiation à la recherche des étudiants se fait par la mise en place de séminaires et l'élaboration d'un mémoire encadré par un enseignant-chercheur. Pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires, la recherche articule la réflexion théorique (disciplinaire, didactique, épistémologique, pédagogique) et la pratique professionnelle. On peut cependant regretter que certains parcours comme par exemple, le parcours de physique-chimie n'aient pas alloué d'heures d'enseignement pour l'initiation à la recherche. Dans le parcours d'histoire, il est dit que les enseignements sont mutualisés avec le master d'histoire mais les heures n'apparaissent pas dans la maquette.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La formation propose une réelle formation professionnelle au métier d'enseignant par une mise en pratique sous forme de stage d'observation dès le M1, puis par un régime d'alternance intégrative en M2 pour les lauréats du concours. Les non lauréats du concours qui valident le master remplissent les conditions pour candidater auprès des rectorats à des fonctions d'enseignant vacataire, ou auprès d'organismes divers à des fonctions de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Les liens étroits entre les responsables de formation et le rectorat sont des garanties supplémentaires à une professionnalisation réussie.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les stages en établissement scolaire (stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 et M2 cursus étudiant, stages en responsabilité en M2) sont l'occasion d'observer et de mettre en œuvre les enseignements. Ils s'articulent autour d'une réflexion didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique qui suppose des aller-retour réflexifs entre terrain et lieu de formation (un dispositif d'accompagnement sous forme de travaux dirigés est prévu en amont et en aval de chaque stage). En M2- cursus Etudiant : des stages « filés » de pratique accompagnée permettent de réinvestir et d'approfondir les compétences didactiques et pédagogiques tout en mettant l'accent sur une mise en autonomie plus importante qu'en M1. L'évaluation du stage pour les fonctionnaires-stagiaires s'inscrit dans le cadre du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (01/07/2013) et comprend une évaluation du « tuteur Education Nationale », une évaluation du « visiteur ESPE » ainsi qu'une restitution écrite ou orale de stage par l'étudiant. Les stages sont régulièrement évalués et actualisés. Le volume horaire des stages est conséquent, ce qui permet de développer une réelle professionnalisation. Les stages - d'observation et de pratique accompagnée - répondent également aux besoins des étudiants avec connaissances des structures pour le concours et des gestes professionnels après concours.</p> <p>Une réunion d'information des tuteurs de terrain et de concertation est prévue avec les formateurs de l'ESPE. C'est une bonne chose cependant la commission peut regretter l'absence d'une formation (et pas seulement information) des tuteurs.</p>
Place de l'international
<p>Des partenariats avec différentes institutions européennes (Angleterre, Allemagne, Espagne, Roumanie, Estonie, Belgique) et internationales (Brésil) sont effectifs. Le placement du concours rend difficile la possibilité de mobilité des étudiants de ce master en M1 sur un semestre. La formation pourrait envisager la possibilité d'échanges internationaux sur une durée courte (par exemple, trois semaines). <i>A contrario</i>, des étudiants étrangers sont accueillis dans le master. Il est regrettable que le nombre et la fréquence ne soient pas connus.</p>

La matière Langue vivante est obligatoire sur l'ensemble des parcours, elle n'est pas compensable et représente 30 heures de cours par an, correspondant à 6 ECTS sur l'ensemble du master. La certification CLES2 est proposée de manière facultative aux étudiants de M1 et de M2 (deux sessions par année).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants titulaires d'une licence sont admis de plein droit en première année de master MEEF, en fonction de leur domaine de formation, sans sélection. La mention *Second degré* accueille majoritairement des étudiants en formation initiale, issus d'une licence ou d'une réorientation à l'issue d'un M1, d'un M2, voire d'un doctorat. Les modalités de recrutement sont adéquates avec information en licence dans les masters des différentes disciplines, informations au niveau de l'ESPE (forum post-bac, etc.).

Le parcours *Professeur documentaliste* voit son effectif composé de 25 à 40 % par des étudiants en formation continue. Pour ce parcours, une communication annuelle est effectuée auprès des établissements du second degré, en direction des enseignants vacataires et des assistants d'éducation (AED). Pour le parcours de lettres - histoire - géographie, des modules optionnels seraient préférables pour répondre à la diversité des étudiants et de leurs parcours. Cette possibilité n'est pas mise en place en raison d'éléments structurels. Des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place. Les étudiants ayant échoué au concours à l'issue du M1 se voient proposer un entretien d'orientation active par le responsable du parcours. Il serait utile d'avoir une indication sur les réorientations des étudiants de la mention.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement en présentiel sont largement prépondérantes. Tous les parcours de la mention sont accessibles par VAP ou VAE (un seul cas pour le parcours *Professeur documentaliste*). Aucune précision n'est apportée sur les dispositifs pour étudiants ayant des contraintes particulières. Des mesures pour les étudiants salariés ont cependant été proposées notamment dans le parcours *Professeur documentaliste*. Des dispositifs de formation à la culture du numérique sont délivrés dans tous les parcours. Le parcours *Professeur documentaliste* développe encore plus la place du numérique du fait de la professionnalité spécifique.

Evaluation des étudiants

L'évaluation se fait sous forme de contrôle continu en M1 avec exercices d'entraînement au concours. En M2, l'accent est mis sur la professionnalisation avec la soutenance d'un portfolio pour les TICE, la soutenance du mémoire de recherche, des exposés ou des dossiers présentés, des visites de stage. Les enseignements transversaux font l'objet d'épreuves individuelles ou collectives inscrites dans un cadre commun à tous les parcours de la mention, avec pour certaines d'entre elles une mise en situation obligatoire de travail d'équipe pluridisciplinaire.

Pour l'obtention du diplôme, la compensation s'effectue entre les éléments d'une UE, sauf pour le stage du S4 et pour la langue vivante au S4, entre les UE d'un même semestre, sauf pour la langue vivante du S4, entre deux semestres consécutifs correspondant à la même année universitaire. On peut regretter que le stage fasse l'objet d'une évaluation en tant que telle. Cette pratique s'oppose à l'idée d'une alternance intégrative. Les aspects professionnels pourraient être évalués de manière transversale dans l'ensemble des UE. On peut également regretter la compensation entre les UE d'un même semestre. Les unités d'enseignement représentent différents aspects de la professionnalité. Il paraît ainsi étonnant que cette compensation puisse avoir lieu (même si il n'est pas gênant que les éléments d'une UE puissent se compenser).

Suivi de l'acquisition de compétences

Plusieurs outils de suivi ont été élaborés : un portfolio numérique qui permet la validation progressive du C2i2e sur les deux années du master ; en M2, les rapports de visite basés sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; pour les M2 fonctionnaires stagiaires, le parcours personnalisé de professionnalisation basé sur ce même référentiel (voir document en annexe), mis en place à la rentrée 2015. Le supplément au diplôme ne figure pas dans le dossier.

Suivi des diplômés

L'Observatoire du Pôle Formation et Insertion Professionnelle organise la collecte des informations sur les jeunes diplômés (18 mois après l'obtention du diplôme). On peut regretter que les enquêtes ne se poursuivent pas au-delà des 18 mois quand on connaît les délais moyens d'insertion professionnelle. Il semblerait qu'une enquête 30 mois après l'obtention du diplôme a été réalisée en 2014. Il serait préférable de généraliser cette pratique. Ces informations sont d'autant plus précieuses qu'elles permettent aux jeunes diplômés d'envisager d'autres orientations que l'enseignement (notamment pour ceux ayant échoués au concours). Cependant, le dossier montre la volonté de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en renforçant les liens avec l'entreprise.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement de chaque parcours est réuni une fois par semestre (en janvier et en juin). Il se compose du ou des responsable(s) du parcours qui le préside(nt), de deux à quatre enseignants du parcours en poste à l'Université de Limoges, de deux à quatre praticiens formateurs intervenant dans le parcours, de quatre à huit délégués des étudiants représentant les M1, les M2 préparation concours et les M2 fonctionnaires stagiaires, d'un représentant des corps d'inspection de la discipline et d'un chef d'établissement. L'évaluation se fait par questionnaire des étudiants sur le ressenti et leur satisfaction des conditions d'accueil, de l'organisation de la formation, du stage, de l'équipe pédagogique mis en place depuis 2011 avec 25 à 38 % de réponses. Les principaux problèmes évoqués concernent d'une part l'information sur la mobilité internationale, jugée insuffisante par la quasi-totalité des étudiants, d'autre part la recherche, dont la dimension professionnalisante est mal identifiée. Malgré la rénovation des concours, les étudiants expriment leur difficulté à concilier la préparation du concours et la dimension professionnelle de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Cette formation à effectif réduit permet de veiller à la réussite de chacun (implication forte des responsables de formation).
- Les étudiants titulaires du M1 mais pas du concours bénéficient d'une seconde année adaptée, le M2 « préparation concours » (M2 PC), qui mélange des éléments de préparation du concours et des éléments de formation didactique et pédagogique du M2.

Points faibles :

- Une réflexion est nécessaire sur la place du parcours A-SH dans la mention.
- Une réflexion est nécessaire sur les compensations entre les unités d'enseignement et l'évaluation du stage.
- On relève des difficultés à mettre en œuvre une architecture commune entre les différents parcours.
- Dans certains parcours, aucune heure d'initiation à la recherche n'est allouée.
- On note une faible articulation entre la recherche et les enseignements professionnels.
- La place de l'international dans les différents parcours est insuffisante.
- Le nombre d'heures de stage des non lauréats au concours est inférieur au cadrage national.

Avis global et recommandations :

Cette formation à taille humaine est attractive au niveau local, attentive à la réussite de ses étudiants et ses résultats (réussite au concours) sont en nette amélioration.

Il conviendrait de davantage développer l'aide à la réussite (préprofessionnalisation dès la licence, meilleur accueil des étudiants ayant des contraintes particulières...)

Les différents parcours gagneraient à être organisés autour d'une maquette commune. La formation à et par la recherche doit faire l'objet d'heures de formation. La recherche gagnerait à être davantage articulée avec les enseignements professionnels.

Observations de l'établissement

Limoges, le 17 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1167

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master MEEF
mention Second degré**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER



Référence : Master MEEF mention Second degré

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

Page 6

Un élément figurant dans les recommandations existe depuis de nombreuses années mais n'a pas fait l'objet d'une présentation dans le dossier : la **préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement**. Des modules optionnels de 30h par semestre sont proposés aux étudiants de la FLSH, de la FST et de la FDSE dès la première année de licence (du S2 au S6). Les objectifs et la structure de ces modules sont en cours de redéfinition afin de renforcer la cohérence du dispositif et son inscription dans une logique d'aide à la réussite des étudiants.

Page 6 (parcours A-SH) et page 4 (formation des tuteurs)

Deux éléments ont d'ores et déjà été intégrés à la réflexion sur l'évolution de l'offre de formation menée au cours de la présente année universitaire, et seront mis en œuvre dès l'année universitaire 2017-2018 :

- le **parcours A-SH**, rebaptisé ADI (Accompagnement de dynamique inclusive), sera intégré à la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) ;
- la **formation des tuteurs** de l'académie sera mise en place au moyen d'un stage de 12h co-organisé avec la DAFPEN.

Page 6

L'absence de **maquette commune aux dix parcours** relève d'un choix d'ordre pédagogique déterminé par la diversité des spécialités représentées. Chacune d'entre elles intègre en effet une (Anglais – Documentation - EPS – Espagnol), deux (Histoire-Géographie, Lettres modernes, Mathématiques-Informatique, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre) ou trois (Lettres classiques, PLP Lettres-Histoire-Géographie) disciplines. Les articulations entre les disciplines et/ou les facettes de la professionnalité sont par ailleurs spécifiques aux différents parcours. Il reste de ce fait impossible d'uniformiser la répartition des volumes horaires de formation. Aussi, la logique de cohérence des enseignements et de lisibilité des maquettes de chaque parcours a été privilégiée, au détriment d'une unification structurelle ne nous permettant pas le meilleur ajustement aux besoins de chaque parcours.

La **compensation entre UE** s'applique à partir du seuil de 07/20. Le stage et la langue vivante sont non compensables au S4.

Page 6

En ce qui concerne la **formation à et par la recherche**, un seul parcours ne formalise pas d'enseignement dédié dans sa maquette (Sciences physiques et chimiques) : la recherche y est abordée de manière intégrée au sein des différents enseignements de spécialité et de l'encadrement du stage.

Page 6

La **durée des stages d'observation et de pratique accompagnée**, enfin, a été établie d'une part en fonction des contraintes relatives au calendrier de formation, d'autre part en fonction des possibilités d'accueil des étudiants dans les établissements et de rémunération des tuteurs de terrain par le rectorat. Un effort sera fait pour accroître la durée de ces stages en fonction des possibilités offertes par l'académie.